

# VOTRE RÉGION

## FAITS DIVERS Bousculé par une avalanche à Montgenèvre, un skieur heurte un arbre et se blesse à la tête

■ Hier midi, un skieur de 17 ans évoluant en hors-pistes a été bousculé par une avalanche dans le vallon des Baysses à Montgenèvre, au pied du Chaberton. La coulée a provoqué la chute du skieur qui a ensuite tapé un arbre. Mais il n'a pas été enseveli et a pu se dégager tout seul. Les secouristes de

la CRS sont intervenus avec le soutien du détachement aérien de la gendarmerie. Victime d'un traumatisme crânien, dorsal et cervical, le jeune homme a immédiatement été héliporté vers le centre hospitalier de Briançon. Un peu plus tôt dans la journée, les CRS ont

également aidé un skieur espagnol de 47 ans à se sortir d'un mauvais pas à La Grave. Sans corde ni baudrier, il était bloqué dans les barres rocheuses, au-dessus du couloir d'Orcières, dans les vallons de La Meije. Indemne, il a été déposé au village par l'hélicoptère de la

gendarmerie. Aussi les CRS ont secouru un skieur de fond victime d'une hypothermie hier matin à Arvieux. Puis, en fin d'après-midi, ils ont participé à l'hélicoptage d'un skieur victime d'un traumatisme crânien après une chute sur les pistes d'Abriès.

## FAITS DIVERS Les vents forts ont occasionné plusieurs interventions des pompiers

■ Les vents forts qui ont soufflé sur les Alpes du Sud durant la journée de samedi et au cours de la nuit suivante ont entraîné de nombreuses interventions des pompiers. Dans les Hautes-Alpes, un câble électrique est tombé à terre à La Chapelle-en-Valgaudemar dimanche matin. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, une vingtaine d'interventions des sapeurs-pompiers ont été nécessaires

pour dégager des axes de circulation ou protéger des biens. Il s'agissait pour la plupart de dégâts matériels sans gravité qui n'ont fait aucune victime. À Saint-Étienne-les-Orgues, quatre personnes ont dû être relogées après que la toiture de leurs deux appartements respectifs a été arrachée.

15 h 30, le vent a également emporté un panneau au niveau de l'entrée de l'autoroute A 51, à La Saulce ; enfin, un câble électrique est tombé à terre à La Chapelle-en-Valgaudemar dimanche matin. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, une vingtaine d'interventions des sapeurs-pompiers ont été nécessaires

**COUR D'ASSISES** Le procès se déroule aujourd'hui, demain et mercredi au palais de justice de Gap

# Meurtre de Fabrice Tari : Laurent Orsini devant ses juges

GAP

Quand les policiers arrivent dans l'appartement de Fabrice Tari, ce 17 juin 2010, ils le trouvent gisant à terre, éventré. Sur le canapé, son meurtrier, Laurent Orsini, est allongé, inconscient. Les policiers n'ont qu'à le cueillir pour le transporter à l'hôpital.

Depuis le 22 juin 2010, il est en détention provisoire, en attendant son procès qui débute aujourd'hui à Gap, devant la Cour d'Assises, et qui durera jusqu'à mercredi. Laurent Orsini encourt jusqu'à trente ans de réclusion criminelle. « Il y a eu une boucherie chez mon ami », raconte Hadj Frih aux policiers le soir même. L'unique témoin explique, que quelques heures plus tôt, Laurent Orsini, lui-même et Fabrice Tari boivent une bière sur le canapé en écoutant de la musique.

Une dispute éclate entre Orsini et Tari, au sujet de leur passé carcéral, les deux ayant été co-détenus. Un simple « ta gueule » aurait déclenché chez Orsini une violence intense.

Il se jette sur sa victime à coups de fourchette, de pied, de balai, de casserole... D'autres coups de couteaux (quatre ont été utilisés) servent à l'égorger et

l'éviscérer. Des détails sordides ajoutent à l'atrocité du meurtre. Fabrice Tari avait 29 ans, un enfant, une famille.

**«Le procès ne leur permettra pas de faire le deuil»**

Après avoir tué son ami, Laurent Orsini avale des cachets. Il veut «[se] suicider et rejoindre [sa] femme». Il s'effondre sur le canapé. C'est alors qu'Hadj Frih, tétonisé, s'enfuit vers le commissariat.

Les médicaments n'ont pas tué Laurent Orsini. Il reste dans le coma pendant deux jours. Entendu ensuite par les policiers, il admet : «J'ai pétié les plombs» ; «une envie de lui faire mal et de l'étriper».

« La famille souhaite des explications et espère la peine maximale », déclare Lionel La Rocca, avocat des conjoints Tari. « Même si le procès ne leur permettra pas de faire le deuil. » Me La Rocca n'est pas le seul à l'approche du procès à déplorer une instruction longue de plus de deux ans. « Et je regrette que les faits soient qualifiés de meurtre et non d'assassinat. »

Certains membres de la famille Tari assisteront au procès, selon Me La Rocca.

« Laurent Orsini appréhende de [les] voir », assure Me Aline Duratti, son conseil. « Il m'a dit : "Je vais leur dire quoi ? Pardon ? Ce que j'ai fait est impardonnable". »

**Le principal témoin s'est donné la mort le mois dernier**

Laurent Orsini aurait dû revoir Hadj Frih durant ce procès. Le seul à l'avoir vu tuer, était cité à témoin. Mais, cet homme fragile s'est donné la mort, le 14 janvier dernier, durant une hospitalisation libre au centre spécialisé Buëch-Durance, à Laragne-Montéglin. « M. Orsini n'était pas au courant de sa mort. Il était surpris quand il l'a appris », assure Aline Duratti.

Pour l'avocate, son client est conscient d'avoir commis un acte barbare. Elle ne plaidera pas la folie. Même son client ne le veut pas. Mais elle veut insister sur l'altération de ses facultés mentales au moment des faits.

Laurent Orsini venait de sortir de prison. « Peu avant le meurtre, il avait vu un psychiatre pour lui dire qu'il sentait qu'il pouvait faire quelque chose de mal », assure Me Duratti.

Celia AMPHOUX



Le meurtre de Fabrice Tari s'est déroulé dans son appartement au 25 rue de France, le 17 juin 2010. Archives Photo Le DL/Vincent OLLIVIER

«Il faut protéger la société de cet individu»

Violence, vols, dégradations, menaces de mort, rébellions, ports d'armes... Le casier judiciaire de Laurent Orsini est lourd de 23 condamnations, décidées entre 1990 et 2010.

On ne connaît cet homme de 42 ans qu'à travers ses exactions commises entre deux incarcérations.

En 2003, il est condamné à six mois de prison ferme pour une violente bagarre au cours de laquelle, il mord et arrache un bout de nez de son adversaire. En 2004, c'est pour vol, qu'il reprend le chemin de la maison d'arrêt.

**Quinze ans cumulés de détention**

En 2006, à deux jours de sa sortie de prison, il devient *persona non grata* à Gap, sur décision du tribunal correctionnel de Gap. Il est jugé pour s'être rendu à l'hôpital où travaille l'ex-mari de sa défunte épouse avec un couteau. Le vice-procureur avait alors requis de la prison : «Le corps médical n'a pas su la prendre charge. Il ne me reste donc qu'une solution, même si ce n'est pas la meilleure. Il faut protéger la société de cet individu.» Un an plus tard, on le retrouve dans une rixe sanglante. Et de



Deux jours après son arrivée à la maison d'arrêt de Varcès, Laurent Orsini a mis le feu à sa cellule en espérant se donner la mort. Archives Le DL/Lisa MARCELJA

puis sa détention provisoire, le 22 juin 2010, le détenu Orsini a encore fait parler de lui. Le 25, dans la maison d'arrêt de Varcès (Isère), il tente de se donner la mort en mettant le feu à sa cellule. Un an après, au cours d'une consultation médicale, il brandit une lame de rasoir, prend en otage un surveillant et avale des médicaments. Il rate son suicide

encore une fois.

**Un homme intelligent**

« Il a fait, en tout, 15 ans de détention entrecoupés d'errance », calcule l'avocate de M. Orsini, Me Duratti. Une errance qui a commencé tôt pour cet homme, né à Bollène, qui a vécu jusqu'à ses 21 ans de foyers en familles d'accueil. Il est sans diplôme.

La seule période clémente de sa vie semble être son mariage, au début des années 2000. Mais sa femme décède peu après, en 2003. « C'est un choc brutal pour lui, il ne s'attendait pas à sa mort. Et quand il entend dire qu'il l'a maltraitée, ça le rend fou », raconte Me Duratti.

Les personnes qui l'ont rencontré décrivent un homme propre sur lui, in-

telligent. Laurent Orsini s'est également fait connaître à travers ses écrits.

Dans de nombreuses lettres (certaines publiées sur le net), il a dénoncé ses conditions de détention « qu'il vit très mal », confirme son avocate.

Or, l'accusé sait qu'il y retournera. « Il sait très bien qu'il ne retrouvera jamais sa liberté. »

C.A.

L'affaire Chave en filigrane

Deux jours avant le meurtre, le 15 juin 2010, Laurent Orsini comparaît devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence pour menaces de mort.

Sa victime se nomme Alain Chave, l'ex-mari de l'épouse d'Orsini. Depuis des années, ce dernier reçoit des lettres malveillantes. Même les enfants de son ancienne épouse sont destinataires d'écrits qui mettent mal à l'aise.

Laurent Orsini est condamné à six mois de prison dont cinq avec sursis. Or, il vient d'en sortir quelques jours plus tôt. La peine est inférieure à celles de 2006 et de 2008 (18 mois ferme) pour les mêmes faits. « La justice n'a jamais pris la mesure de la dangerosité de Laurent Orsini », déplore le conseil de M. Chave, Me Leclerc. Le procès d'aujourd'hui ne concerne que le meurtre de Fabrice Tari, cependant Alain Chave en a l'intime conviction : «J'ai eu de la chance d'être en vacances, quand Orsini est sorti de prison. »

Le pressentiment d'Alain Chave ne repose pas que sur les lettres. En 2001, il doit s'enfermer dans sa voiture pour échapper à Orsini, qui saute sur lui armé d'un couteau. En 2006, (lire ci-contre), toujours armé d'une lame, Laurent Orsini

se rend à l'hôpital où travaille le brancardier.

« J'ai appris à regarder de partout. Je sais quels coins il faut surveiller », confie Alain Chave qui décrit Laurent Orsini comme un « cancer » pour sa famille. Du côté d'Orsini, Alain Chave est une obsession. « Ce matin encore il m'a parlé de lui », soupire son avocate, quelques jours avant le procès.

**Un coup de fil et une lettre en janvier 2013**

Quand Orsini est en prison, Chave respire, bien que les missives reprennent. D'ailleurs, la dernière date du 3 janvier 2013.

Elle est très longue, le prisonnier s'étale en reproches contre le Gapençais... Et le menace encore une fois. Mais Laurent Orsini, semble-t-il, est allé plus loin : Alain Chave a également reçu un appel sur son portable, le 11 janvier. « C'était un homme qui m'appelait de la part d'Orsini », raconte le Gapençais.

Cela fait des années que les deux hommes ne se sont pas croisés. Et ils vont se revoir durant ce procès, Alain Chave étant cité à témoin.

C.A.